



Compte-rendu des délibérations du collège

Jeudi 9 février 2012

Le jeudi 9 février 2012, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2012-008 portant homologation du logiciel de jeux et paris de la société POKER LEADERS dans la catégorie « jeux de cercle » (homologation n°0045-PO-HOM-2012-02-09)
- ❖ Décision n°2012-009 portant délivrance de l'agrément n°0045-PO-2012-02-09 à la société POKER LEADERS dans la catégorie « jeux de cercle »
- ❖ Décision n°2012-110 portant abrogation de l'agrément n°0028-PH-2010-08-26 de la société BETNET dans la catégorie « paris hippiques »
- ❖ Décision n°2012-111 portant homologation du logiciel de jeux et paris de la société BETURF dans la catégorie « paris hippiques » (homologation n°0016-PH-HOM-003-2012-02-09)
- ❖ Décision n°2012-112 portant homologation du logiciel de jeux et paris de la société BETURF dans la catégorie « paris hippiques » (homologation n°0016-PH-HOM-004-2012-02-09)